

La mutuelle qui vous en donne   
toujours 



# CHORALIS

## Mutuelle Le Libre Choix

- + **Des bonus fidélité,** dentaire, audioprothèse.
- + **Vous êtes protégés immédiatement**  
Pas de délai d'attente ni de carence
- + **Absence de questionnaire médical et garanties viagères**  
Vous êtes protégés, quel que soit votre état de santé et pour toute la vie.
- + **Votre carte de tiers payant gratuite,**  
acceptée par la grande majorité des professionnels de santé, vous dispense d'avancer les fonds.
- + **Vous êtes remboursés dans les 48 heures** qui suivent le règlement de la Sécurité sociale, grâce à la télétransmission de données informatiques.
- + **Vos remboursements en ligne :**  
Sur [www.lelibrechoix.fr](http://www.lelibrechoix.fr) rubrique "votre espace adhérent", c'est rapide et pratique !
- + **Vous bénéficiez d'une assistance à domicile :**  
Choralis assistance pour faire face aux aléas d'une hospitalisation (garde d'enfants, aide ménagère, etc...)
- + **Vous bénéficiez de la protection juridique :** recours médical, quelle que soit votre garantie santé.
- + **Vous bénéficiez du Pass'Sports Choralis :**  
Des prestations supplémentaires, pour bouger comme il vous plaît !

[www.lelibrechoix.fr](http://www.lelibrechoix.fr)

**Siège Social / Maubeuge**

Tel : 03.27.53.19.90  
Fax : 03.27.53.19.99

**Horaires d'ouverture**  
du mardi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h à 17h  
et le samedi de 9h à 12h

**Agence de Fourmies**

Tél. 03.27.60.53.02  
Fax. 03.27.59.71.67

**Horaires d'ouverture**  
du mardi au vendredi  
8h30 à 12h et 13h à 17h30

**Agence de Valenciennes**

Tel : 03.27.36.47.93

**Horaires d'ouverture**  
du mardi au vendredi  
de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 18h  
et le samedi de 9h30 à 12h30

[www.lelibrechoix.fr](http://www.lelibrechoix.fr)

**Agence de  
Fourmies**

Tél. 03.27.60.53.02

**Horaires d'ouverture**  
du mardi au vendredi  
8h30 à 12h et 13h à 17h30

**Siège social  
Agence de Maubeuge**

Tél. 03.27.53.19.90

**Horaires d'ouverture**  
du mardi au vendredi  
9h à 12h et 13h à 17h  
et le samedi de 9h à 12h

**Agence de  
Valenciennes**

Tél. 03.27.36.47.93

**Horaires d'ouverture**  
du mardi au vendredi  
9h à 12h30 et 13h30 à 18h  
et le samedi de 9h30 à 12h30

CONTRATS  
Solidaires  
&  
Responsables

OFFRES

# INDIVIDUELLES





## LES TAUX INCLUENT LE REMBOURSEMENT DU RÉGIME OBLIGATOIRE ET CELUI DE LA MUTUELLE



### SOINS DE VILLE<sup>(2)</sup>

Honoraires des généralistes et spécialistes (dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)\*  
 Honoraires des généralistes et spécialistes (hors dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)\*  
 Pharmacie<sup>(2)</sup>  
 Auxiliaires médicaux<sup>(2)</sup>  
 Actes d'analyse et de biologie<sup>(2)</sup>  
 Radiologie, imagerie médicale<sup>(2)</sup>  
 Transport<sup>(2)</sup>  
 Cure thermale : soins, transport, hébergement<sup>(2)</sup>

100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 -

(uniquement les médicaments remboursables à 65%)

100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 -

(Sauf les médicaments remboursables à 15%)

150 %  
 125 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 -

200 %  
 150 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 Forfait de 130€/an

300 %  
 200 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 Forfait de 230€/an



### HOSPITALISATION<sup>(1)</sup>

Honoraires des médecins et chirurgiens (dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)\*  
 Honoraires des médecins et chirurgiens (hors dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)\*  
 Frais de séjour  
 Forfait hospitalier  
 Chambre particulière (sauf maison de repos, convalescence, retraite, établissements spécialisés)  
 Forfait accompagnant (enfant de moins de 12 ans)  
 Participation forfaitaire pour les actes médicaux lourds

100 %  
 100 %  
 100 %  
 Frais Réels  
 -  
 -  
 100 %

100 %  
 100 %  
 100 %  
 Frais Réels  
 -  
 -  
 100 %

150 %  
 125 %  
 100 %  
 Frais Réels  
 21€/jr maximum 15 jrs/an  
 15€/jr maximum 15 jrs/an  
 100 %

200 %  
 150 %  
 100 %  
 Frais Réels  
 41€/jr maximum 30 jrs/an  
 25€/jr maximum 30 jrs/an  
 100 %

300 %  
 200 %  
 100 %  
 Frais Réels  
 61€/jr maximum 60 jrs/an  
 Frais Réels maximum 60 jrs/an  
 100 %



### OPTIQUE

Équipement simple  
 Équipement mixte  
 Équipement complexe  
 Lentilles  
 Chirurgie laser par œil

100 %<sup>(4)</sup>  
 100 %<sup>(5)</sup>  
 100 %<sup>(6)</sup>  
 100 %<sup>(2)</sup>  
 -

50€<sup>(4)(7)</sup>  
 125€<sup>(5)(7)</sup>  
 200€<sup>(6)(7)</sup>  
 100 %<sup>(2)</sup> + forfait de 60€  
 60€

100€<sup>(4)(7)</sup>  
 200€<sup>(5)(7)</sup>  
 300€<sup>(6)(7)</sup>  
 100 %<sup>(2)</sup> + forfait de 100€  
 100€

200€<sup>(4)(7)</sup>  
 300€<sup>(5)(7)</sup>  
 400€<sup>(6)(7)</sup>  
 100 %<sup>(2)</sup> + forfait de 150€  
 150€

300€<sup>(4)(7)</sup>  
 400€<sup>(5)(7)</sup>  
 500€<sup>(6)(7)</sup>  
 100 %<sup>(2)</sup> + forfait de 200€  
 200€



### DENTAIRE

Soins dentaires<sup>(2)</sup>  
 Prothèses<sup>(2)</sup>  
 Orthodontie<sup>(2)</sup> (accord obtenu avant l'âge de 16 ans)  
 Implantologie - Parodontologie **+ BONUS FIDELITE<sup>(3)</sup>**

100 %  
 100 %  
 100 %  
 -

100 %  
 100 %  
 125 %  
 -

100 %  
 150 %  
 150 %  
 -

100 %  
 200 %  
 200 %  
 Forfait de 150€/an<sup>(3)(8)</sup>

100 %  
 300 %  
 250 %  
 Forfait de 300€/an<sup>(3)(8)</sup>



### PROTHÈSES<sup>(2)</sup>

Prothèses auditives<sup>(2)</sup> **+ BONUS FIDELITE<sup>(3)</sup>**  
 Autres prothèses et petits appareillages<sup>(2)</sup>

100 %  
 100 %

100 %  
 100 %

100 %  
 100 %

100 % + forfait de 150€/an<sup>(3)(8)</sup>  
 150 %

100 % + forfait de 250€/an<sup>(3)(8)</sup>  
 200 %



### PACK PRÉVENTION

Détartrage annuel complet  
 Acte d'ostéodensitométrie (pour les femmes de + de 50 ans, une fois tous les 6 ans)  
 Vaccin antigrippal (de 50 ans à 64 ans)  
 Vaccin du calendrier vaccinal (DT Polio, rougeole, oreillons, rubéole)  
 Actes de prévention (dans le cadre des contrats responsables)<sup>(3)</sup>

100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %

100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %

100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %

100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %

100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %  
 100 %



### LES PLUS<sup>(3)</sup>

Allocation naissance ou adoption (sous réserve de l'inscription de l'enfant)  
 Médecines douces<sup>(3)</sup> (acupuncture, biomagnétisme synergique, chiropractie, homéopathie, méthode Mézières, ostéopathie pratiquée par des ostéopathes agréés, pédicurie, posturologie, sophrologie)  
 Pass'sports Choralis  
 Préjudis Santé  
 Choralis Assistance

-  
 -  
 OUI  
 OUI  
 -

50€  
 -  
 OUI  
 OUI  
 OUI

100€  
 20€/consultation  
 dans la limite de 4 consultations par an  
 OUI  
 OUI  
 OUI

150€  
 25€/consultation  
 dans la limite de 5 consultations par an  
 OUI  
 OUI  
 OUI

200€  
 30€/consultation  
 dans la limite de 5 consultations par an  
 OUI  
 OUI  
 OUI

Tarifs Mensuels

à législation constante : Votre mutuelle se réserve le droit de maintenir ou de réajuster la part mutuelle si la part Assurance Maladie obligatoire venait à être modifiée.  
 Toutes nos formules sont solidaires et responsables. Les garanties s'appliquent dans le respect du parcours de soins et dans les conditions prévues au règlement mutualiste.  
 Les remboursements des garanties en % sont calculés à partir des tarifs fixés par la Sécurité Sociale. Ces tarifs peuvent varier selon que le praticien est conventionné ou non conventionné.  
**Les garanties en % incluent le remboursement de la Sécurité Sociale et celui de la mutuelle dans la limite des frais engagés.** Les garanties en euros sont des forfaits par année civile et par personne protégée (sauf indication contraire), ils **intègrent le ticket modérateur**. Nos prestations sont délivrées dans la limite des frais réels et des tarifs plafonds des régimes obligatoires.



CAS : Contrat d'accès aux Soins. OPTAM = option pratique tarifaire maîtrisée. OPTAM-CO = option pratique tarifaire maîtrisée des spécialités de chirurgie et de gynécologie-obstétrique. \*Contrat d'accès aux soins et tout dispositif de maîtrise tarifaire proposé aux médecins (Optam, Optam-co).  
 Le site [annuaire.santé.ameli.fr](http://annuaire.santé.ameli.fr) permet de vérifier si le professionnel de santé est signataire de l'un des dispositifs.  
 (1) Sauf exclusions voir règlement mutualiste.  
 (2) Accepté par le régime obligatoire (RO).  
 (3) Se référer au règlement mutualiste.  
 (4) (a) = Équipement à verre(s) simple foyer dont la sphère est comprise entre -6.00 et +6.00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4.00 dioptries.  
 (5) (b) = Équipement comportant un verre mentionné au (a) et un verre mentionné au (c) / (d) = équipement comportant un verre mentionné au (a) et un verre mentionné au (f).  
 (6) (c) = Équipement à verres simple foyer dont la sphère est hors zone de -6.00 et +6.00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4.00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs / (e) = équipement comportant un verre mentionné au (c) et un verre mentionné au (f) / (f) = équipement pour adulte à verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de -8.00 à +8.00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4.00 à +4.00 dioptries.  
 (7) Un équipement optique = 1 monture + 2 verres tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition. Le montant de remboursement de la monture est limité à 150€. En cas d'évolution de la vue pour les adultes et dans tous les cas pour les enfants mineurs l'équipement peut être renouvelé annuellement.  
 (8) Forfait doublé après 10 ans d'ancienneté.